# ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES



# SOUTENEZ JEUNESSE ET ENTREPRISES

SOUTENIR JEUNESSE ET ENTREPRISES C'EST AIDER LES JEUNES A DECOUVRIR ET A S'INSERER DANS LE MONDE PRO-FESSIONNEL.

#### 4 BONNES RAISONS d'adhérer à Jeunesse et Entreprises:

- Soutenir Jeunesse et Entreprises, c'est s'engager en faveur de l'emploi des jeunes en facilitant leur insertion professionnelle.
- Favoriser la mise en place d'actions concrètes qui permettent aux jeunes de comprendre le monde des entreprises et de réussir leur intégration professionnelle.
- Aider au développement d'un réseau de bénévoles, d'entreprises et d'experts transmettant, avec enthousiasme, les valeurs essentielles aux jeunes pour entrer dans le monde professionnel.
- Encouragez le développement et la pérenité d'une association qui depuis plus de trente ans guide les jeunes dans leur passage du monde scolaire au monde des entreprises.

UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RÉUSSIE EST UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PREPARÉE!



### COMMENT FAIRE UN DON À L'ASSOCIATIONJEUNESSE ET ENTREPRISES ?

Remplir le formulaire au dos et le retourner à aje@jeunesseentreprises.com ou à l'adresse suivante Jeunesse et Entreprises 4 rue Léo Delibes 75116 Paris.



**EN CHIFFRES** (2019)

50 000 JEUNES sensibilisés

**2 600 ENSEIGNANTS** accompagnés

2 000 ENTREPRISES associées

**500 BÉNÉVOLES** actifs

**1500 ACTIONS** réalisées

**32 CLUBS AJE** régionaux





## JEUNESSE ET ENTREPRISES

4 rue Léo Delibes 75116 PARIS

www.jeunesse-entreprises.fr





### COMMENT NOUS SOUTENIR?

NOM :Prénom :
Fontion
Adrese
Téléphone Courriel :
Je fais don à l'Association Jeunesse et Entreprises de la somme de : (par exemple avec la déduction fiscale)
]20 € après réduction d'impôt ce don me coute 6,80 €
50 € après réduction d'impôt ce don me coute 17 €
200 € après réduction d'impôt ce don me coute 68 €
Autre montant :€
REFERENCES BANCAIRES :
PARIS CHAILLOT - IRAN · FR22 3000 2006 6400 0000 5331 P71 - RIC · CRLYFRPP

Chèque à libeller à l'ordre de l'Asociation Jeunesse et Entreprises.

#### UN RECU FISCAL VOUS SERA ENVOYÉ

Les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de leurs versements au titre du mécénat effectués au profit de fondations ou associations reconnues d'utilité publique. Cela dans la limite de 20 % du revenu net imposable.

(Article 238 bis modifié par LOI n°2012-354 du 14 mars 2012 - art. 3)



### **JEUNESSE ET ENTREPRISES**

Créée et présidée par Yvon Gattaz depuis 1986, l'Association Jeunesse et Entreprises, reconnue d'utilité publique, travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter l'entrée des jeunes au cœur de la vie professionnelle et de leur donner le goût d'entreprendre.

Jeunesse et entreprises s'appuie sur un réseau de 30 Clubs AJE dans toutes les régions de France.

### Nous répondons à vos questions

01 47 55 08 40 aje@jeunesse-entreprises.com

JEUNESSE ET ENTREPRISES 4, rue Léo Delibes **75116 PARIS** www.jeunesse-entreprises.com



